



COMMUNIQUÉ No 1

LES CITOYENS S'ORGANISENT POUR CONTRE-ATTAQUER

La Cour Suprême du Canada a refusé la semaine dernière d'entendre la demande d'appel, logée par Citoyens pour une Qualité de Vie (CQV), afin d'annuler la décision de deux des trois juges de la Cour de deuxième instance, concernant un recours collectif pour faire cesser les vols de nuit introduits par Aéroports de Montréal (ADM) depuis l'an 2000. La juge dissidente à la Cour d'appel, l'honorable Louise Otis, aurait renversé le jugement du juge André Roy de la Cour supérieure, lequel avait refusé en 2004 la requête en autorisation d'exercer un recours collectif de CQV contre ADM, pour un motif n'ayant rien à voir avec le fond du litige. L'organisme sans but lucratif, qui disait représenter plus de 100 000 citoyens agressés régulièrement par la pollution qu'engendrent les vols sans cesse croissants autour de l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau, accuse ADM d'avoir introduit des vols de nuit illégaux depuis le 1^{er} avril 2000.

Puisqu'ADM n'a jamais été en mesure de démontrer devant aucun tribunal que CQV avait tort sur le fond du litige, l'organisme était confiant de réussir à convaincre les juges de la Cour Suprême du Canada de rejeter ce dernier jugement, pour lui permettre de procéder au recours collectif. Cela aurait pu remettre très sérieusement en question la décision unilatérale et sans consultation de la population qu'ADM a prise depuis 1996 de fermer progressivement et subrepticement l'aéroport de Mirabel aux vols de passagers et celle prise en 2000 d'introduire des vols réguliers de nuit par de gros porteurs en dépit du couvre-feu.

Bien que décevante, la décision de la Cour Suprême a été reçue comme une véritable injection d'adrénaline par les membres de CQV, en les délivrant du carcan judiciaire. Loin d'être abattu, l'organisme a décidé d'élargir son champ d'action et d'attaquer ADM sur plusieurs fronts, grâce à la mise en commun de ressources de haut calibre qui se retrouvent au sein de huit regroupements locaux de protestation récemment formés ou en voie de formation. Ceux-ci ont tous un objectif commun : combattre par tous les moyens, les décisions d'ADM, prises sans consultation aucune des citoyens, dont les conséquences sont préjudiciables à la santé de ceux-ci, à leur sécurité, à leur qualité de vie et à la valeur de leur patrimoine immobilier. Les membres bénévoles de CQV, qui œuvrent inlassablement depuis 1996 pour obtenir justice, voient ce nouvel afflux comme une reconnaissance du bien-fondé de leurs efforts.

Dans ce nouveau contexte, les membres du conseil d'administration de CQV sont ravis d'accueillir cinq nouveaux administrateurs de prestige,

- monsieur Luc Marion, coordonnateur du Regroupement Saint-Laurent pour une Qualité de Vie (RSLQV),
- monsieur Jean-François Girard coordonnateur du Regroupement Saraguay-Cartierville pour une Qualité de Vie (RSCQV),
- monsieur André Paradis, coordonnateur du Regroupement Laval pour une Qualité de Vie (RLQV),
- monsieur Jean-Marc Héту, coordonnateur du Regroupement Lachine pour une Qualité de Vie (RLCQV) et
- monsieur Paul Wilkinson, coordonnateur du Regroupement Dorval pour une Qualité de Vie (RDQV).

Le dynamisme et l'énergie dont ces groupes de citoyens ont fait preuve, depuis l'automne 2006 dans la bataille contre les vols de nuit, est un gage de pérennité pour CQV. « Cet apport de nouveaux membres est très encourageant pour notre organisme. » a déclaré le nouveau président du conseil et du comité exécutif, monsieur Luc Marion, lors de l'assemblée annuelle de l'organisme, la semaine dernière. D'autres candidatures au poste d'administrateur sont présentement à l'étude pour les regroupements de Pointe-Claire, Côte-Saint-Luc et LaSalle et feront l'objet d'une annonce au cours des prochaines semaines.

Le conseil d'administration de CQV, accompagné de plusieurs membres, sera présent à l'assemblée générale annuelle d'ADM au siège social de l'OACI le matin du 8 mai, afin de questionner l'administration sur ses agissements.

CQV est plus que jamais déterminé à faire cesser les innombrables injustices dont sont victimes les citoyens dans le scandaleux dossier aéroportuaire.

- 30 -

Source : Citoyens pour une Qualité de vie
info@c-q-v.org
www.c-q-v.org

2008-05-01